

■ **Frédéric Berset**, à Villars-sur-Glâne, Gestion et organisation d'entreprises. Entreprise individuelle. (FOSC du 11.08.1995, p. 4509). L'inscription est radiée d'office conformément à l'art. 68 al. 1 ORC, ensuite du départ du titulaire et cessation de l'exploitation.
Journal no 2478 du 24.05.2004
(02283216 / CH-217.0.112.722-8)